

# MESSAGE FROM THE ADVOCATE

Everyone at the Manitoba Advocate for Children and Youth's office is dedicated to improving delivery of the public systems serving young people in Manitoba. One of the ways we do this is by issuing recommendations and then monitoring and publicly reporting on how governments are responding to those recommendations. This process provides all Manitobans with an understanding of what actions the government is taking to improve services for children, youth, and young adults across our province in a transparent and accountable way.

This special report provides Manitobans with a yearly update of progress made by public bodies on recommendations issued under *The Advocate for Children and Youth Act (ACYA)* between 2018 and 2022. You will find our analysis of actions taken by the provincial government in response to the 67 recommendations the Manitoba Advocate for Children and Youth (MACY) has issued in 10 special reports to the Governments of Manitoba and Canada. More specifically, our audit focuses on the progress reported by the provincial Departments of Families, Justice, Education and Early Childhood Learning, Health, and Mental Health and Community Wellness.

Over the last year, the Government of Manitoba's COVID-19 pandemic response has continued to shift some priorities towards responses to safeguard Manitobans, but I am nonetheless pleased that eight additional recommendations have been deemed fully compliant. This means a total of 18% (12/67) of all recommendations are now complete. I am also encouraged that 88% (59/67) of the formal recommendations issued since 2018 have demonstrated actions towards implementation (up by 45% from last year). Importantly, 82% (55/67) of recommendations issued since 2018 remain open. This special report outlines where priority action is needed to address service gaps and to protect children's rights.

Section 2 of this special report notes important differences in compliance levels depending on the issue, report, and department.

As in previous years, **Manitoba Education and Early Childhood Learning** remains the department with the highest levels of compliance with MACY's recommendations. This year, that department continued to make progress in its implementation of recommendations with a compliance rate of 93%. I commend the department for its work to fully implement four recommendations concerning the Indigenous Inclusion Strategy and efforts to limit, reduce, and phase out exclusionary practices in schools, like suspensions and expulsions.

At 53%, **Manitoba Justice** is the only other provincial department that has an average compliance rate above 50%. It is hoped that when the Youth Justice review – which was initiated in 2019 – is completed, there will be more movement towards the implementation of all outstanding recommendations. While that system review remains incomplete, there are other important areas Manitoba Justice can focus on to move additional recommendations towards full compliance.

**Manitoba Families** is the only provincial department that saw its compliance rate decrease. Owing largely to lower compliance rates with the recommendations issued to prevent sleep-related infant deaths and those in the *Disabilities* special report, the department sits at 42% compliance, down 1% from last year. That said, Manitoba Families was able to fully implement two recommendations related to educating the public about the sexual exploitation of children/youth and changes to provincial standards to improve safety in infant sleep environments.



**SHERRY GOTT,  
MANITOBA ADVOCATE FOR  
CHILDREN AND YOUTH**

**Manitoba Health** continues to have the lowest average rating of the domains at 25% – a rate which has remained unchanged for the last three years. Like Manitoba Families, this compliance rating is associated with a lack of action reported towards implementing the recommendations issued in the *Safe Sleep* and *Disabilities* special reports. For the last two years, Manitoba Health has reported to my office that its consistently slow implementation of the Advocate’s recommendations has been due to departmental constraints related to COVID-19. With the removal of all COVID-19 health measures and restrictions this past spring, the Department of Health must begin to prioritize action on recommendations. By delaying service improvements for a few years, children and youth have essentially been asked to wait until the pandemic is over before vital, and life-saving improvements could be made to their health services. Frankly, kids cannot wait any longer and this special report explains why.

My office welcomes the newly-created **Manitoba Mental Health and Community Wellness** department as a step in the right direction towards improving services for children and youth living with mental health and substance use disorders. Although this department was assessed for the first time this year with an overall compliance rate of 48%, I am pleased to report that 70% of the department’s open recommendations are partially or largely complete. Key work remains to implement a child-specific mental health and addictions strategy that addresses urgent gaps for children and youth related to mental health and addictions.

My team and I have identified three areas for the provincial government to prioritize. These are addressed in detail in Section 3 of this special report:

- Capacity inequalities for Indigenous child welfare authorities and the outstanding *Phoenix Sinclair Inquiry* recommendations
- Implementation of safe sleep-related infant death recommendations
- Implementation of mental health and addictions recommendations

All children, including infants, have rights, and governments have corresponding duties as outlined in the *United Nations Convention on the Rights of the Child* (UNCRC). As an organization, MACY’s work, from youth engagement, to direct

advocacy, to investigations, research, and compliance auditing, is grounded in children’s rights. Our work is informed by a human rights and children’s rights approach because children’s rights are not optional. As Martin Luther King Jr. said, “a right delayed is a right denied.”

Inaction on recommendations, including these three issues, represents an unnecessary delay. This delay is preventing the rights of children and youth in Manitoba from being fully realized. The UNCRC is clear: all children and youth are entitled to life, survival, and development (Article 6); to protection from violence, neglect, and abuse (Article 19); and to the best possible health services, including those to diminish infant and child mortality (Article 24). When Canada ratified the UNCRC, Canadian provincial and federal governments agreed to be held accountable to those responsibilities. Taking action towards compliance in these three areas will go a long way to improving provincial services, filling gaps, and protecting the rights of all children, youth, and young adults in Manitoba. For some children and youth, their lives depend on it.

My team and I thank all government representatives and service providers who worked collaboratively with us throughout the yearly compliance process and who, like us, work every day to improve the lives of children and youth in the province. When provincial departments implement recommendations arising from our child death investigations and other research, this demonstrates a commitment that children are, indeed, a priority and should not be made to wait to receive the public services they require to live, grow, and develop to their amazing potential.



**Sherry Gott, BSW, MSW, RSW**  
**Manitoba Advocate for**  
**Children and Youth**

# MESSAGE DE LA PROTECTRICE DU MANITOBA

Tous les membres du Bureau du protecteur des enfants et des jeunes du Manitoba ont pour mission d'améliorer la prestation des services des systèmes publics desservant les jeunes au Manitoba. L'une des façons d'y parvenir est de formuler des recommandations, puis d'assurer un contrôle et de rendre compte publiquement de la façon dont les gouvernements répondent à ces recommandations. Ce processus permet à tous les Manitobains et Manitobaines de comprendre les mesures prises par le gouvernement pour améliorer les services offerts aux enfants, aux jeunes et aux jeunes adultes de la province de manière transparente et responsable.

Ce rapport spécial fournit aux Manitobains et Manitobaines une mise à jour annuelle des progrès réalisés par les organismes publics concernant les recommandations émises en vertu de la *Loi sur le protecteur des enfants et des jeunes* entre 2018 et 2022. Vous trouverez notre analyse des mesures prises par le gouvernement provincial en réponse aux 67 recommandations émises par le Bureau du protecteur des enfants et des jeunes du Manitoba dans 10 rapports spéciaux présentés aux gouvernements du Manitoba et du Canada. Plus précisément, notre vérification porte sur les progrès signalés par les ministères provinciaux de la Famille, de la Justice, de l'Éducation et de l'Apprentissage de la petite enfance, de la Santé, et de la Santé mentale et du Bien-être de la communauté.

Au cours de la dernière année, la réponse du gouvernement face à la pandémie de COVID-19 a continué de faire évoluer certaines priorités au profit de mesures visant à protéger les Manitobains et Manitobaines, mais je suis néanmoins heureuse que huit recommandations supplémentaires aient été jugées entièrement conformes. Cela signifie qu'un total de 18 % (12/67) de toutes les recommandations est maintenant mis en œuvre. Je suis également encouragée par le fait que 88% (59/67) des recommandations formelles émises depuis 2018 ont donné lieu à des mesures en vue de leur mise en œuvre (en hausse de 45% par rapport à l'année dernière).

Il est important de noter que 82% (55/67) des recommandations émises depuis 2018 restent ouvertes. Ce rapport met en évidence les domaines où des actions prioritaires sont nécessaires pour combler les lacunes de service et protéger les droits de l'enfant. La section 2 du présent rapport note des différences importantes dans les niveaux de conformité selon la question, le rapport et le ministère.

Comme les années précédentes, **le ministère de l'Éducation et de l'Apprentissage** de la petite enfance du Manitoba demeure le ministère ayant les plus hauts niveaux de conformité aux recommandations du Bureau du protecteur des enfants et des jeunes du Manitoba. Cette année, ce ministère a continué de faire des progrès en ce qui concerne la mise en œuvre des recommandations, avec un taux de conformité de 93%. Je félicite le ministère pour son travail visant à mettre pleinement en œuvre quatre recommandations concernant la Stratégie d'inclusion autochtone et les efforts déployés pour limiter, réduire et éliminer progressivement les pratiques d'exclusion dans les écoles, comme les suspensions et les expulsions.

Avec un taux de 53%, **le ministère de la Justice du Manitoba** est le seul autre ministère provincial dont le taux de conformité moyen est supérieur à 50%. Nous espérons que lorsque l'examen de la justice pour les jeunes sera terminé, lequel a été lancé en 2019, il y aura davantage de progrès vers la mise en œuvre de toutes les recommandations en suspens. Bien que cet examen du système soit incomplet, il y a d'autres domaines importants sur lesquels



**SHERRY GOTT,**  
Protectrice des enfants et  
de jeunes du Manitoba

le ministère de la Justice du Manitoba peut se concentrer pour faire progresser les recommandations supplémentaires vers une conformité totale.

**Le ministère de la Famille du Manitoba** est le seul ministère provincial qui a vu son taux de conformité diminuer. En grande partie à cause de la baisse des taux de conformité aux recommandations émises pour prévenir les décès de nourrissons liés au sommeil et à celles du rapport sur les incapacités, le ministère se situe à 42 % de conformité, soit une baisse de 1 % par rapport à l'an dernier. Cela dit, le ministère de la Famille du Manitoba a été en mesure de mettre pleinement en œuvre deux recommandations concernant la sensibilisation du public à l'exploitation sexuelle des enfants et des jeunes et la modification des normes provinciales pour améliorer la sécurité des environnements de sommeil des nourrissons.

**Le ministère de la Santé du Manitoba** continue d'avoir la cote moyenne la plus faible parmi les domaines, soit 25 % – un taux qui est demeuré inchangé au cours des trois dernières années. Tout comme pour le ministère de la Famille du Manitoba, cette cote de conformité est associée au manque de mesures signalées pour mettre en œuvre les recommandations formulées dans les rapports sur le sommeil sécuritaire des nourrissons et sur les incapacités. Au cours des deux dernières années, le ministère de la Santé du Manitoba a signalé à mon bureau que la lenteur constante de la mise en œuvre des recommandations du protecteur était due à des contraintes ministérielles liées à la COVID-19. Avec la levée de toutes les mesures et restrictions sanitaires liées à la COVID-19 au printemps dernier, le ministère de la Santé doit commencer à accorder la priorité à la mise en œuvre des recommandations. En retardant de quelques années l'amélioration des services, on a essentiellement demandé aux enfants et aux jeunes d'attendre que la pandémie soit terminée pour que des améliorations vitales et indispensables soient apportées à leurs services de santé. Honnêtement, les enfants ne peuvent plus attendre et ce rapport explique pourquoi.

Mon bureau se réjouit de la création du nouveau **ministère de la Santé mentale et du Bien-être de la communauté du Manitoba**, qui constitue un pas dans la bonne direction en vue

d'améliorer les services offerts aux enfants et aux jeunes qui vivent avec des troubles de santé mentale et de dépendance. Bien que ce ministère ait été évalué pour la première fois cette année avec un taux de conformité global de 48 %, j'ai le plaisir d'annoncer que 70 % des recommandations ouvertes du ministère ont été partiellement ou largement mises en œuvre. Il y a encore beaucoup de travail à faire pour mettre en œuvre une stratégie de santé mentale et de lutte contre les dépendances axée sur les enfants, afin de combler les lacunes urgentes pour les enfants et les jeunes en matière de santé mentale et de dépendances.

Mon équipe et moi-même avons identifié trois domaines auxquels le gouvernement provincial doit accorder la priorité. Ceux-ci sont abordés en détail dans la section 3 du présent rapport :

- Inégalités en matière de capacité pour les autorités autochtones de protection de l'enfance et recommandations en suspens de l'enquête Phoenix Sinclair
- Mise en œuvre de recommandations sur les décès de nourrissons liés à un sommeil sécuritaire
- Implantation des recommandations sur la santé mentale et la toxicomanie

Tous les enfants, y compris les nourrissons, ont des droits, et les gouvernements ont des devoirs correspondants, comme le souligne *la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant* (CNURDE). En tant qu'organisation, le travail du Bureau du protecteur des enfants et des jeunes du Manitoba, de la mobilisation des jeunes à la défense directe des droits, en passant par les enquêtes, les recherches et les vérifications en matière de conformité, est fondé sur les droits de l'enfant. Notre travail s'appuie sur une approche fondée sur les droits de la personne et les droits de l'enfant, car les droits de l'enfant ne sont pas une option. Comme l'a dit Martin Luther King Jr., «un droit retardé est un droit refusé».

L'inaction concernant les recommandations sur ces trois questions représente un retard inutile. Ce retard empêche les droits des enfants et des jeunes du Manitoba de se concrétiser pleinement. La CNURDE est claire : tous les enfants et les jeunes ont droit à la vie, à la survie et au développement (article 6); à la protection contre la violence

et la négligence (article 19); et aux meilleurs services de santé possibles, y compris ceux visant à prévenir la mortalité infantile (article 24). Lorsque le Canada a ratifié la CNURDE, les gouvernements provinciaux et fédéral canadiens ont accepté d'être tenus responsables de ces responsabilités. La prise de mesures visant à assurer la conformité dans ces trois domaines contribuera grandement à améliorer les services provinciaux, à combler les lacunes et à protéger les droits de tous les enfants, adolescents et jeunes adultes du Manitoba. Pour certains enfants et jeunes, leur vie en dépend.

Mon équipe et moi-même remercions tous les représentants du gouvernement et les fournisseurs de services qui collaborent



**Sherry Gott, B.Serv.Soc., M.Serv.Soc.,  
travailleuse sociale autorisée  
Bureau du protecteur des enfants  
et des jeunes du Manitoba**

avec nous tout au long du processus annuel de conformité et qui, comme nous, œuvrent chaque jour pour améliorer la vie des enfants et des jeunes de la province. Lorsque les ministères provinciaux mettent en œuvre les recommandations découlant de nos enquêtes sur les décès d'enfants et d'autres recherches, cela témoigne d'un engagement selon lequel les enfants sont réellement une priorité et qu'ils ne devraient pas avoir à attendre pour recevoir les services publics dont ils ont besoin pour vivre, grandir et se développer afin de pouvoir réaliser leur incroyable potentiel.